

LETTRE du SAGE n°5

Décembre 2008

EDIT'EAU

En cette veille des fêtes, nous éditons notre cinquième lettre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Après les élections municipales de mars 2008, il apparaissait important de faire le point sur le cadre réglementaire ainsi que sur le travail réalisé depuis 2005.

L'année 2009 verra la création du syndicat mixte Oise-Aronde pour prendre le relais de l'ARC comme structure porteuse du SAGE. Un courrier vous sera transmis en début d'année pour vous expliquer la démarche à adopter.

Le SAGE est en cours d'approbation ; la CLE se réunira très certainement en février pour entériner le projet de SAGE. Nous solliciterons par la suite Monsieur le Préfet pour prendre l'arrêté de mise en œuvre.

Enfin, les étiages sont souvent marqués durant les étés (seuil d'alerte atteint cet été sur l'Aronde) et les activités humaines contribuent à aggraver la situation. C'est pourquoi la CLE a souhaité lancer, dès maintenant, une action du SAGE dont l'objectif est d'assurer la coexistence normale entre les usages de la ressource et l'écosystème. Les règles de gestion volumétriques, qui émaneront de cette étude, s'appuieront sur une modélisation de la nappe et se feront en concertation avec les acteurs locaux.

Je vous souhaite une bonne lecture et d'agréables fêtes de fin d'année.

Philippe MARINI

Sénateur Maire de Compiègne

Président de la Commission Locale de l'Eau



Crédit photo : J.P. Gilson

SOMMAIRE

EDIT'EAU p1

Le cadre réglementaire p2

Petits rappels sur le SAGE Oise-Aronde p3

Le syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA) p6

L'actualité p7

Le cadre réglementaire

La **Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)** du **23 octobre 2000** fixe l'objectif d'atteindre le « bon état écologique » des rivières, des nappes phréatiques et des zones humides pour 2015.

Un plan de gestion est mis en place à l'échelle du grand bassin Seine-Normandie c'est le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)**. Il existe depuis 1996 mais il est aujourd'hui révisé pour prendre en compte les objectifs de la DCE. Le public a pu donner son avis de mai à octobre 2008 et au début de l'année 2009, se sont les assemblées locales qui seront consultées. Il sera approuvé fin 2009 par le Comité de Bassin (parlement de l'eau composé des usagers de la ressource).

Quant au **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** c'est une déclinaison du SDAGE comme pour notre **sous-bassin Oise-Aronde**. Concrètement, c'est un document de planification qui fixe des objectifs pour l'utilisation, la mise en valeur et la protection de la ressource en eau. La Commission Locale de l'Eau (CLE), qui a en charge l'élaboration de ce document et le suivi de la mise en œuvre, est composée des élus locaux (pour moitié), des usagers (pour au moins un quart) et des services de l'Etat.

IMPORTANT : la portée juridique des SAGE

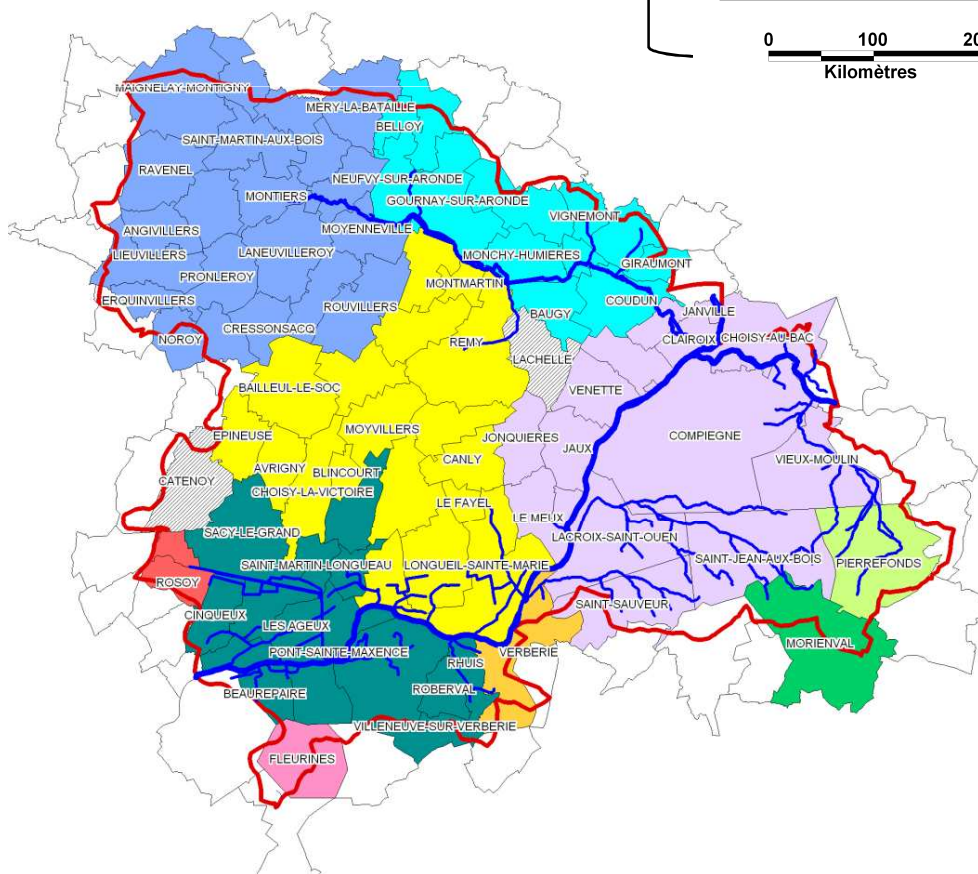
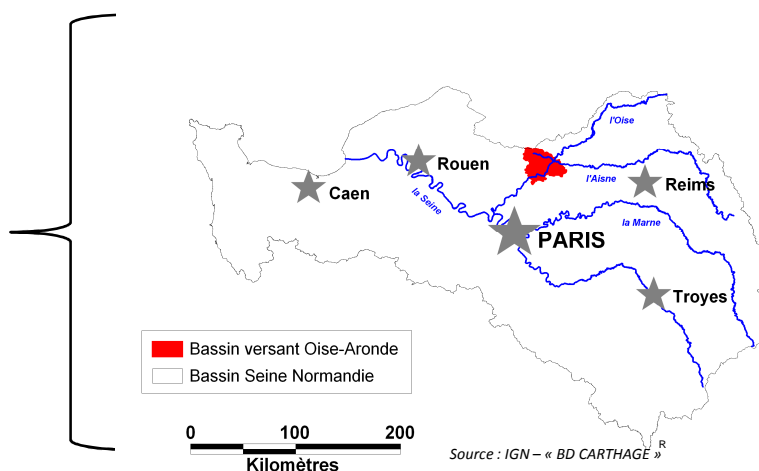
La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 renforce la portée juridique des SAGE. Le SAGE est désormais composé du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** et du **Règlement**. Une fois le SAGE approuvé par arrêté préfectoral :

- Toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, s'appliquant sur le territoire du SAGE, doivent être **compatibles** avec les dispositions du **PAGD**.
- Les mesures édictées dans la cadre du **règlement** sont **opposables** non seulement à l'administration mais également **aux tiers**.
- La CLE donne des **avis** sur les **dossiers « loi sur l'eau »** afin de mesurer la compatibilité avec le SAGE.
- Les **documents d'urbanisme** (SCOT, PLU, carte communale) doivent être rendus **compatibles** dans un délai de 3 ans après approbation du SAGE.

Petits rappels sur le SAGE Oise-Aronde

Le périmètre du SAGE Oise-Aronde et la composition de la CLE ont été arrêté le 16 octobre 2001 par Monsieur le Préfet de l'Oise. Il regroupe 89 communes sur un territoire de 716 km² et s'inscrit dans le grand bassin Seine-Normandie.

Localisation du bassin versant Oise-Aronde sur le grand bassin Seine Normandie

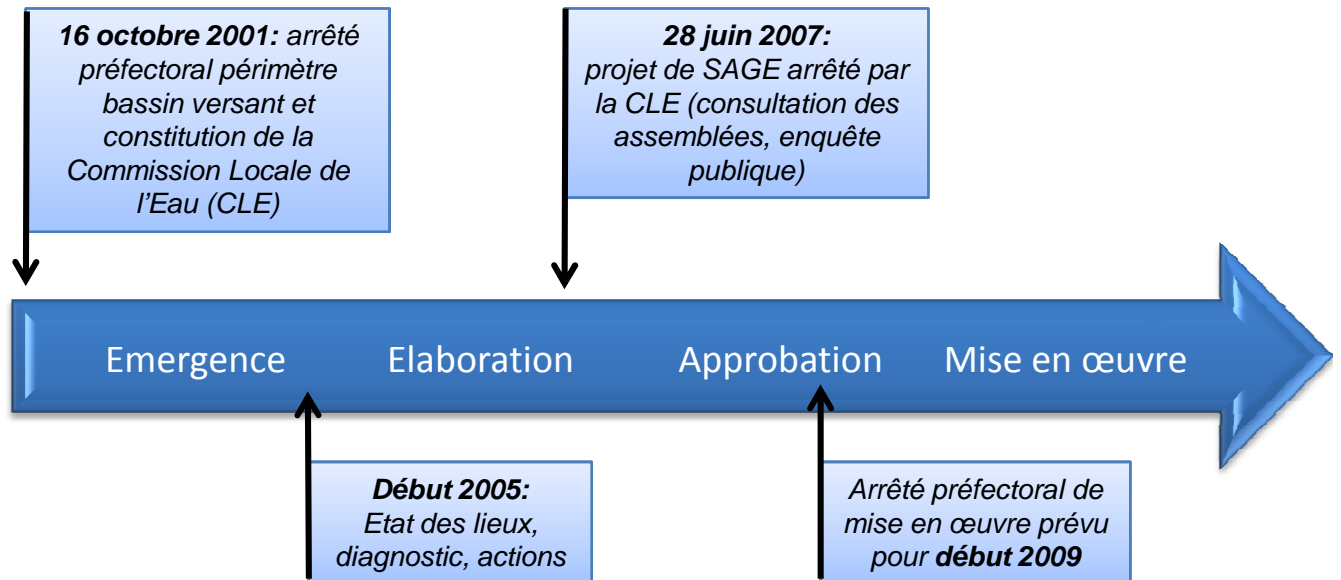


LÉGENDE

	CdC. du Plateau Picard
	CdC. du Pays des Sources
	Agglo. de la Région de Compiègne
	Communes intégrées dans aucune communauté de communes
	CdC. de la Basse Automne
	CdC. du Pays de Senlis
	CdC. de la Plaine d'Estrées
	CdC. du Liancourtois
	CdC. du Pays de Valois
	CdC. du Canton d'Attichy
	CdC. du Pays d'Oise et d'Halatte
	Limites communales
	Contour du bassin versant du SAGE
	Rivières

Répartition géographique des Communautés de Communes sur le bassin versant Oise-Aronde

Les étapes du SAGE Oise-Aronde



Les axes de travail du SAGE

- Maitriser les étiages des rivières et des nappes (ex: bassin de l'Aronde)
- Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques (ex: inventaire complet des zones humides)
- Réduire les flux de pollution dès leur origine (ex: améliorer le traitement du phosphore et de l'azote dans les stations d'épuration)
- Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques (ex: partenariat technique avec les syndicats de rivière)
- Sécuriser l'alimentation en eau potable (ex: établir un schéma de régulation des prélèvements en eau à l'échelle du bassin)
- Maitriser les risques de pollution des eaux liés à la présence des sites industriels pollués (ex: mettre en œuvre les actions adéquates en cas de pollution avérée)
- Maitriser les inondations et les ruissellements (ex: Insérer des dispositions dans les documents d'urbanisme pour infiltrer les eaux pluviales à la parcelle)
- Préserver , restaurer et mettre en valeur le patrimoine aquatique

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du 27 juin 2008

Lors de cette Commission, qui s'est tenue à Compiègne, le Président et les vice-présidents ont été élus pour faire suite aux élections municipales de mars 2008. Pour information, les membres de la CLE autres que les représentants de l'Etat sont élus pour 6 ans.

Président : Monsieur Philippe MARINI, Sénateur – Maire de Compiègne

- 1er vice-président : Monsieur Alain COULLARÉ, Maire de Monceaux
- 2ème vice-président : Monsieur Didier LEDENT, maire de Moyenneville
- 3ème vice-président : Monsieur Eric BERTRAND, maire d'Armancourt.

Afin de tenir compte de la nouvelle législation, la CLE a souhaité intégrer de nouveaux membres:

- L'Entente Oise-Aisne
- Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France
- L'association Compiègne Ecologie
- L'Université Technologique de Compiègne (UTC)
- La Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)
- L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

Monsieur le Préfet sera prochainement sollicité pour prendre un arrêté modificatif de composition de la CLE.

D'autre part, compte tenu que la Communauté de Communes du Liancourtois (CCL) procède actuellement à la modification de ses statuts pour intégrer le syndicat mixte Oise-Arde (SMOA), un siège à la CLE pourra être aussi donné à la CCL.

La composition de la CLE et les comptes-rendus des réunions sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php>

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Pourquoi ?

La création du syndicat doit permettre une meilleure représentativité et implication des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le fonctionnement du SAGE.

Qui ?

Les futurs membres pressentis sont :

- ✓ CC. Plateau Picard
- ✓ CC. Plaine d'Estrées
- ✓ CC. Pays des Sources
- ✓ CC. Pays d'Oise et d'Halatte
- ✓ CC. Liancourtois
- ✓ Agglomération de la Région de Compiègne
- ✓ les communes de Pierrefonds, Morienvil, Verberie, Fleurines, Catenoy, Lachelle

Quelles missions ?

Le syndicat dispose d'une personnalité juridique propre au contraire de la CLE qui est un « petit » Parlement de l'eau. Il assurera un appui administratif et technique (animation et secrétariat) à la CLE mais aussi aux collectivités membres pour l'application des dispositions du SAGE. Il mènera des études lorsqu'il y a un intérêt de bassin (exemple : connaître le fonctionnement de la nappe de la Craie afin d'avoir une meilleure gestion des prélèvements). Le syndicat ne substituera pas aux maitres d'ouvrages compétents mais pourra réaliser des travaux à l'échelle du bassin pour le compte des communes ou des EPCI dans le cadre d'une convention prise dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Quel est l'état d'avancement ?

Communes et EPCI	année 2008	année 2009						
	déc.	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.
Communes		■				■		
CC. Plaine d'Estrées		■				■		
CC. Pays des Sources		■				■		
CC. Pays Oise et Halatte		■				■		
Agglo. Région Compiègne		■				■		
CC. Plateau Picard			■			■		
CC. Liancourtois		■		■		■		



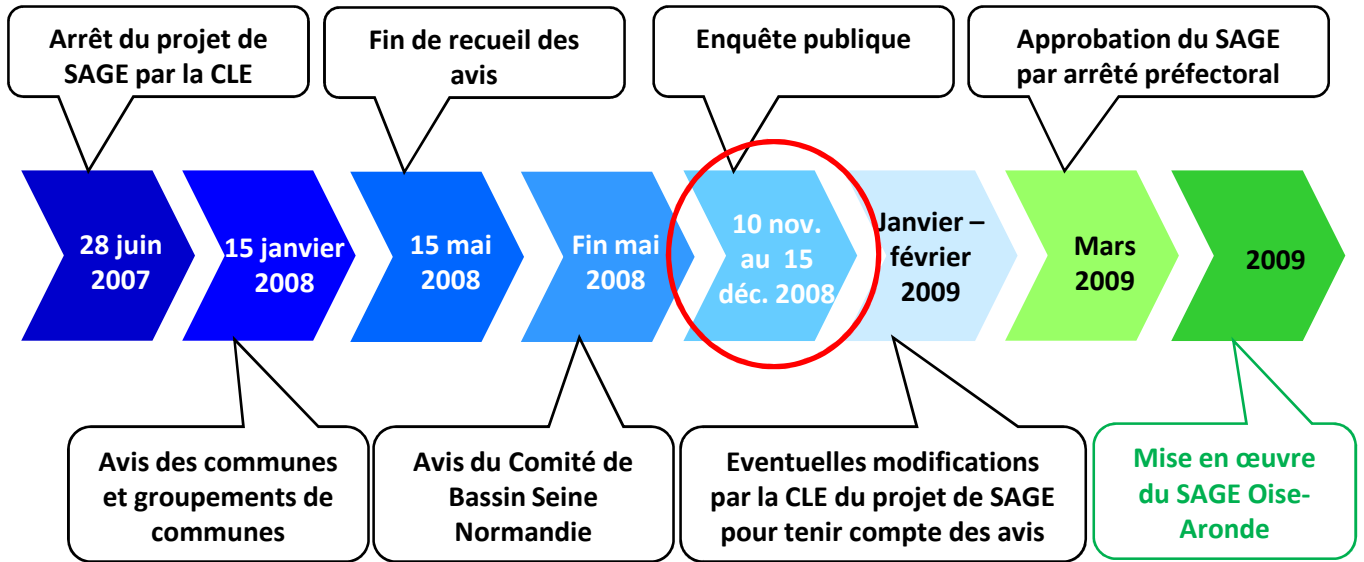
Prise des compétences nécessaires pour adhérer au SMOA

Délibération des conseils pour créer – adhérer au SMOA et élire les délégués

Envoi au Préfet des délibérations et prise de l'arrêté de création du SMOA

L'actualité

La procédure d'approbation du SAGE



L'Aisne à Choisy-au-Bac

Une étude pour comprendre le fonctionnement de la nappe de la Craie

•Contexte

La nappe de la **Craie Picarde** s'étend sur toute la surface du bassin versant Oise-Aronde. Les rivières et les rus du territoire sont directement liés au fonctionnement de la nappe. Ainsi une baisse trop importante du niveau de la nappe a des répercussions directes sur les débits de l'Aronde, mais également sur tous les affluents sud de l'Oise et les marais de Sacy dont les débits d'étiage sont soutenus par cette nappe.

Les **étiages** provoqués par un **déficit pluviométrique** sont aggravés par les **prélèvements** pour l'eau potable et l'agriculture qui captent, en majorité, les eaux de la nappe de la Craie. Les conséquences de ces étiages sur la **vie aquatique** sont nombreuses :

- Mortalité de la faune aquatique à cause du réchauffement des eaux et de l'eutrophisation (matière organique en excès et prolifération d'algues)
- Réduction des habitats par colmatage du lit de la rivière en raison des faibles vitesses de courant
- Concentration des polluants dans l'eau du fait d'une faible dilution
- (...)

Ces étiages sont particulièrement problématiques sur l'Aronde et les marais de Sacy du fait qu'il s'agit de **milieux naturels aquatiques remarquables**.

•L'action du SAGE

Suite à ce constat, le SAGE préconise la réalisation d'une étude fine du fonctionnement de la nappe afin d'avoir une gestion volumétrique des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant Oise-Aronde. Cette étude s'appuiera sur une modélisation du fonctionnement hydraulique de la nappe de la Craie afin d'établir des règles de gestion qui permettront d'**assurer la coexistence normale entre les usages sur la ressource et le bon fonctionnement de l'écosystème**.

C'est l'ARC, actuellement structure porteuse du SAGE, qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude puisqu'il est nécessaire de raisonner à une échelle cohérente de gestion : **le bassin versant**. Par la suite, la maîtrise d'ouvrage sera confiée au SMOA une fois qu'il sera créé.

Le choix du bureau d'études a été supervisé par un comité de pilotage technique (chambre agriculture, DDAF, ONEMA, DIREN, fédération pêche, AESN, CG) et c'est la société **HYDRATEC** qui été retenue.

•Le coût de l'étude et l'organisation

Le coût de l'étude est répartie sur **2 ans**. La contribution financière des collectivités est calculée selon la clé de répartition financière qui prend en compte la superficie et la population du territoire intercommunal compris dans le bassin versant.

	Taux en %	Coût en euros HT
Participation AESN	50	110 000
Participation Conseil Général	9	19 800
Participation collectivités	41	90 200
TOTAL	100	220 000

Un **comité de pilotage restreint** suivra régulièrement l'évolution de l'étude, il sera composé d'élus, de la DDAF, DIREN, AESN, ONEMA, CG, chambre agriculture, fédération de pêche.

Le **comité de pilotage étendu** sera représenté par la CLE Oise-Aronde.

Vous serez tenu régulièrement au courant de l'avancement de cette étude par le biais des lettres du SAGE.

Votre interlocuteur

Monsieur Fabien BLAIZE, animateur du SAGE

Téléphone : 03.44.40.76.28

Mail: fabien.blaize@agglo-compiegne.fr

N'hésitez pas à consulter la page internet du SAGE vous pourrez y retrouver de nombreuses informations pratiques (documents, lettres précédentes, compte-rendus réunions) :

<http://www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php>



L'Aronde à Clairoix